

II. La lutte pour l'indépendance algérienne : La Guerre d'Algérie (1954-1962)

(2h)

Pourquoi et de quelle manière s'effectue l'indépendance de l'Algérie? Quelles en furent les répercussions politiques et morales en métropole?

A. Aux origines de la Guerre d'Algérie

-La création du FLN

B. Déclenchement de la lutte armée et intransigeance de la République française

- L'attitude des dirigeants de la IV^e République en 1954: « L'Algérie c'est la France »
- Carte des combats en Algérie de 1954 à 1961+ photos des combattants du FLN
- La torture
- Manifeste des 121

C. Le tournant du 13 mai 1958 et l'action du Général de Gaulle

- Manifestation à Alger le 13 mai 1958
- L'autodétermination septembre 1959
- La solution du bon sens: accords d'Evian mars 1962
- Quels impacts sur la métropole? L'OAS-le putsch des généraux
- Les conséquences: le sort des Harkis

Conclusion

- La mémoire de la Guerre d'Algérie

II. La lutte pour l'indépendance algérienne : La Guerre d'Algérie (1954-1962)

A. Aux origines de la Guerre d'Algérie

DOCUMENTS

Document 1 : Création du FLN

Le fossé entre communautés s'est définitivement creusé à la suite de la sévère répression des émeutes de Sétif et de Guelma en mai 1945. 106 morts européens, plusieurs milliers de morts algériens. Les réformes limitées accordées après la guerre ne satisfont pas les nationalistes. Les plus radicaux fondent en octobre 1954 le Front de Libération Nationale (FLN).

« Buts : L'indépendance nationale par :

La restauration de l'Etat algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques.

Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de race ni de confession.

Objectifs intérieurs : [...]

Rassemblement et organisation de toutes les énergies saines du peuple algérien pour la liquidation du système colonial .

Objectifs extérieurs :

Internalisation du problème algérien

Réalisation de l'unité nord-africaine dans son cadre naturel arabo-musulman.

Dans le cadre de la Charte des Nations Unies, affirmation de notre sympathie à l'égard de toutes les nations qui appuieraient notre action libératrice.

Moyens de lutte :

Conformément aux principes révolutionnaires et compte tenu des situations intérieures et extérieures, la continuation de la lutte par tous les moyens jusqu'à la réalisation de notre but. »

Front de Libération Nationale, 1° novembre 1954

II. La lutte pour l'indépendance algérienne : La Guerre d'Algérie (1954-1962)

B. Déclenchement de la lutte armée et intransigeance de la République

DOCUMENTS

Document 2 : L'Algérie, c'est la France ...

« Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre 1954, soixante-dix attentats sont perpétrés en Algérie. Voilà donc qu'un peu partout, d'un seul coup, se répand le bruit que l'Algérie est à feu et à sang.

De même que le Maroc et la Tunisie ont connu ce phénomène du terrorisme individuel dans les villes et dans les campagnes, faut-il que l'Algérie ferme la boucle de cette ceinture du monde en révolte depuis quinze ans contre les nations qui prétendaient les tenir en tutelle?

Eh bien! Non, cela ne sera pas, parce qu'il se trouve que l'Algérie, c'est la France, parce qu'il se trouve que les départements d'Algérie sont des départements de la République française.

Des Flandres jusqu'au Congo [...], partout la loi s'impose et cette loi est la loi française, c'est celle que vous votez parce qu'il n'y a qu'un seul Parlement et qu'une seule nation dans les territoires d'outre-mer, comme dans les départements d'Algérie, comme dans la métropole [...].

Les mesures que nous avons prises ont été immédiates [...] en l'espace de trois jours, seize compagnies républicaines de sécurité ont été transportées en Algérie, ce qui a porté à vingt le nombre total de ces compagnies sur le territoire algérien.

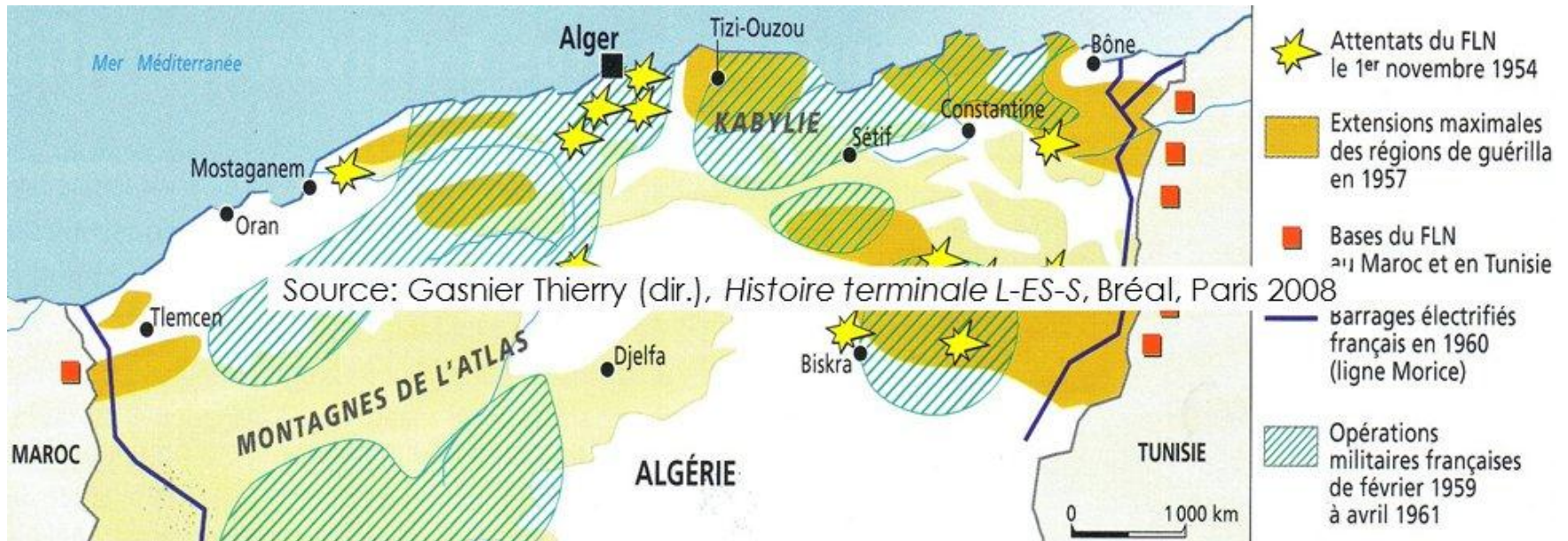
En trois jours, tout a été mis en place. On a dit: « Est-ce pour maintenir l'ordre? » Non, pas seulement. Mais pour affirmer la force française et marquer notre volonté. »

II. La lutte pour l'indépendance algérienne : La Guerre d'Algérie (1954-1962)

B. Déclenchement de la lutte armée et intransigeance de la République

DOCUMENTS

Document 3 :
La Guerre d'Algérie sur le territoire



II. La lutte pour l'indépendance algérienne: La Guerre d'Algérie (1954-1962)

B. Déclenchement de la lutte armée et intransigeance de la République

DOCUMENTS

Document 4 La violence de l'armée française en Algérie



Arrestation de musulmans par des soldats du 3^e régiment parachutiste colonial en mai 1957 à Champlain, au nord de l'Algérie.

II. La lutte pour l'indépendance algérienne : La Guerre d'Algérie (1954-1962)

B. Déclenchement de la lutte armée et intransigeance de la République

DOCUMENTS

Document 5

Déclaration sur « le droit à l'insoumission dans la Guerre d'Algérie », dit Manifeste des 121

« De plus en plus nombreux, des Français poursuivis, emprisonnés, condamnés, pour s'être refusés à participer à cette guerre ou pour être venus en aide à de combattants algériens. [...] Pour les Algériens, la lutte, poursuivie soit par des moyens militaires soit par des moyens diplomatiques, ne comporte aucune équivoque. C'est une guerre d'Indépendance nationale. Mais pour les Français, quelle en est la nature? Ce n'est pas une guerre étrangère. Jamais le territoire de la France n'a été menacé. Il y a plus: elle est menée contre des hommes que l'Etat affecte de considérer comme français, mais qui eux, luttent précisément pour cesser de l'être. [...] L'Etat a d'abord mobilisé des classes entières de citoyens à seule fin d'accomplir ce qu'il désignait lui-même comme une besogne de police, contre une population opprimée, laquelle ne s'est révoltée que par un souci de dignité élémentaire, puisqu'elle exige d'être enfin reconnue comme communauté indépendante. [...] C'est aujourd'hui, principalement la volonté de l'armée qui entretient ce combat criminel et absurde, et cette armée [...] agissant parfois ouvertement et violemment en dehors de toute légalité, [...] compromet et risque de pervertir la nation même, en forçant les citoyens sous ses ordres à se faire complice d'une action factieuse et avilissante. Faut-il rappeler que, quinze ans après la destruction de l'ordre hitlérien, le militarisme français, par suite des exigences d'une telle guerre, est parvenu à restaurer la torture et à en faire à nouveau comme une institution en Europe? C'est dans ces conditions que beaucoup de Français en sont venus à remettre en cause le sens de valeurs et d'obligations traditionnelles. Qu'est-ce que le civisme lorsque, dans certaines circonstances, il devient soumission honteuse? N'y a-t-il pas des cas où le refus est un devoir sacré, où la « trahison » signifie le respect courageux du vrai? [...] »

Instigateur de ce texte aux nombreux signataires: Jean-Paul Sartre. Septembre 1960.

II. La lutte pour l'indépendance algérienne : La Guerre d'Algérie (1954-1962)

CONCLUSION PARTIELLE

A. Aux origines de la Guerre d'Algérie

Les revendications des nationalistes algériens ne sont pas entendues par la France, qui continue à refuser de faire d'eux de véritables citoyens. Ces revendications se radicalisent avec la **création du Front de Libération Nationale (FLN), qui souhaite l'indépendance par tous les moyens.**

B. Déclenchement de la lutte armée et intransigeance de la République

Le FLN commence ses actions par le massacre de colons, lors de la **« Toussaint rouge » (1^{er} novembre 1954)**. Il déploie ses forces sur une grande partie du territoire algérien, tout en ayant ses bases dans les pays voisins (Maroc et Tunisie). Les combattants du FLN (**les fellaghas**), sont armés, mais très mal équipés. Ils mènent des actions de **guérillas** contre l'armée française, qui a renforcé sa présence en Algérie. Les dirigeants de la IV^o République sont intransigeants et décidés à rétablir l'ordre. Les opérations militaires menées ne portent d'ailleurs pas le nom de « guerre », mais de « maintien de l'ordre ».

L'armée française a recours à des **méthodes brutales et inhumaines**, torturant les prisonniers, maltraitant les populations suspectes. Cela est vivement dénoncé en métropole par les intellectuels (cf Jean-Paul Sartre), mais aussi par les appelés, de plus en plus nombreux à refuser d'aller se battre en Algérie.

II. La lutte pour l'indépendance algérienne : La Guerre d'Algérie (1954-1962)

C. Le tournant du 13 mai 1958 et l'action du Général de Gaulle

DOCUMENTS

Document 6 Manifestation à Alger, le 13 mai 1958



II. La lutte pour l'indépendance algérienne : La Guerre d'Algérie (1954-1962)

C. Le tournant du 13 mai 1958 et l'action du Général de Gaulle

DOCUMENTS

Document 7- 16 septembre 1959 : l'autodétermination

« [...] On peut maintenant envisager le jour où les hommes et les femmes qui habitent l'Algérie seront en mesure de décider de leur destin, une fois pour toutes, librement, en connaissance de cause. Compte tenu de toutes les données, algériennes, nationales, et internationales, je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit, dès aujourd'hui, proclamé.

[...] Mais le destin politique, qu' Algériennes et Algériens auront à choisir dans la paix, quel peut-il être? Chacun sait que, théoriquement, il est possible d'en imaginer trois.

[...] Ou bien la Sécession, où certains croient trouver l'indépendance. La France quitterait alors les Algériens qui exprimeraient la volonté de se séparer d'elle. [...] Ou bien la Francisation complète, telle qu'elle est impliquée dans l'égalité des droits. [...] Ou bien: le Gouvernement des Algériens par les Algériens, appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle, pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures. Dans ce cas, le régime intérieur de l'Algérie devrait être de type fédéral. »

Charles de Gaulle, Président de la République française, extrait de *Discours et messages*, Tome III, Avec le renouveau, mai 1958-juillet 1962.

II. La lutte pour l'indépendance algérienne : La Guerre d'Algérie (1954-1962)

C. Le tournant du 13 mai 1958 et l'action du Général de Gaulle

DOCUMENTS

Document 8 : Les Accords d'Evian, 18 mars 1962

I - ACCORD DE CESSEZ-LE-FEU EN ALGÉRIE

ARTICLE PREMIER

Il sera mis fin aux opérations militaires et à toute action armée sur l'ensemble du territoire algérien le 19 mars 1962, à 12 heures.

ART. 2

- Les deux parties s'engagent à interdire tout recours aux actes de violence collective et individuelle.
- Toute action clandestine et contraire à l'ordre public devra prendre fin.

ART. 3

- Les forces combattantes du FLN, existant au jour du cessez-le-feu se stabiliseront à l'intérieur des régions correspondant à leur implantation actuelle.
- Les déplacements individuels des membres de ces forces en dehors de leur région de stationnement se feront sans armes.

ART. 4

Les forces françaises stationnées aux frontières ne se retireront pas avant la proclamation des résultats de l'autodétermination.

[...]

ART. 11

Tous les prisonniers faits au combat détenus par chacune des parties au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, seront libérés; ils seront remis dans les vingt jours à dater du cessez-le-feu aux autorités désignées à cet effet. [...]

(suite... page suivante)

Document 8 : Les Accords d'Evian, 18 mars 1962 (suite)

II. DÉCLARATIONS GOUVERNEMENTALES DU 19 MARS 1961

RELATIVES À L'ALGÉRIE

A) DÉCLARATION GÉNÉRALE

[...] Les pourparlers qui ont eu lieu à Evian, du 7 mars au 18 mars 1962 entre le gouvernement de la République et le FLN ont abouti à la conclusion suivante. Un cessez-le-feu est conclu. Il sera mis fin aux opérations militaires et à la lutte armée sur l'ensemble du territoire algérien le 19 mars 1962, à 12 heures.

Les garanties relatives à la mise en œuvre de l'autodétermination et l'organisation des Pouvoirs publics en Algérie pendant la période transitoire ont été définies d'un commun accord.

La formation, à l'issue de l'autodétermination d'un État indépendant et souverain paraissant conforme aux réalités algériennes et, dans ces conditions, la coopération de la France et de l'Algérie répondant aux intérêts des deux pays, le gouvernement français estime avec le FLN, que la solution de l'indépendance de l'Algérie en coopération avec la France est celle qui correspond à cette situation. [...]

CHAPITRE PREMIER

De l'organisation des Pouvoirs publics pendant la période transitoire et des garanties de l'autodétermination

h) Le plein exercice des libertés individuelles et des libertés publiques sera rétabli dans les plus brefs délais.

i) Le FLN, sera considéré comme une formation politique de caractère légal.

j) Les personnes internées tant en France qu'en Algérie seront libérées dans un délai maximum de vingt jours à compter du cessez-le-feu.

k) L'amnistie sera immédiatement proclamée. Les personnes détenues seront libérées.

l) Les personnes réfugiées à l'étranger pourront rentrer en Algérie. Des Commissions siégeant au Maroc et en Tunisie faciliteront ce retour. [...]

II. La lutte pour l'indépendance algérienne : La Guerre d'Algérie (1954-1962)

C. Le tournant du 13 mai 1958 et l'action du Général de Gaulle

DOCUMENTS

Document 9



Une du journal *La Croix*, le 23 avril 1961. Les quatre militaires, surnommés par de Gaulle « *quarteron de généraux en retraite* », ne sont pas suivis par l'armée et sont arrêtés. Le général de Gaulle utilise alors pour la 1^o fois l'article 16 lui donnant les pleins pouvoirs pour une durée de 6 mois « *lorsque les institutions de la République sont menacés d'une manière grave et immédiate* ».



Une du journal *L'Aurore*, le 23 août 1962.

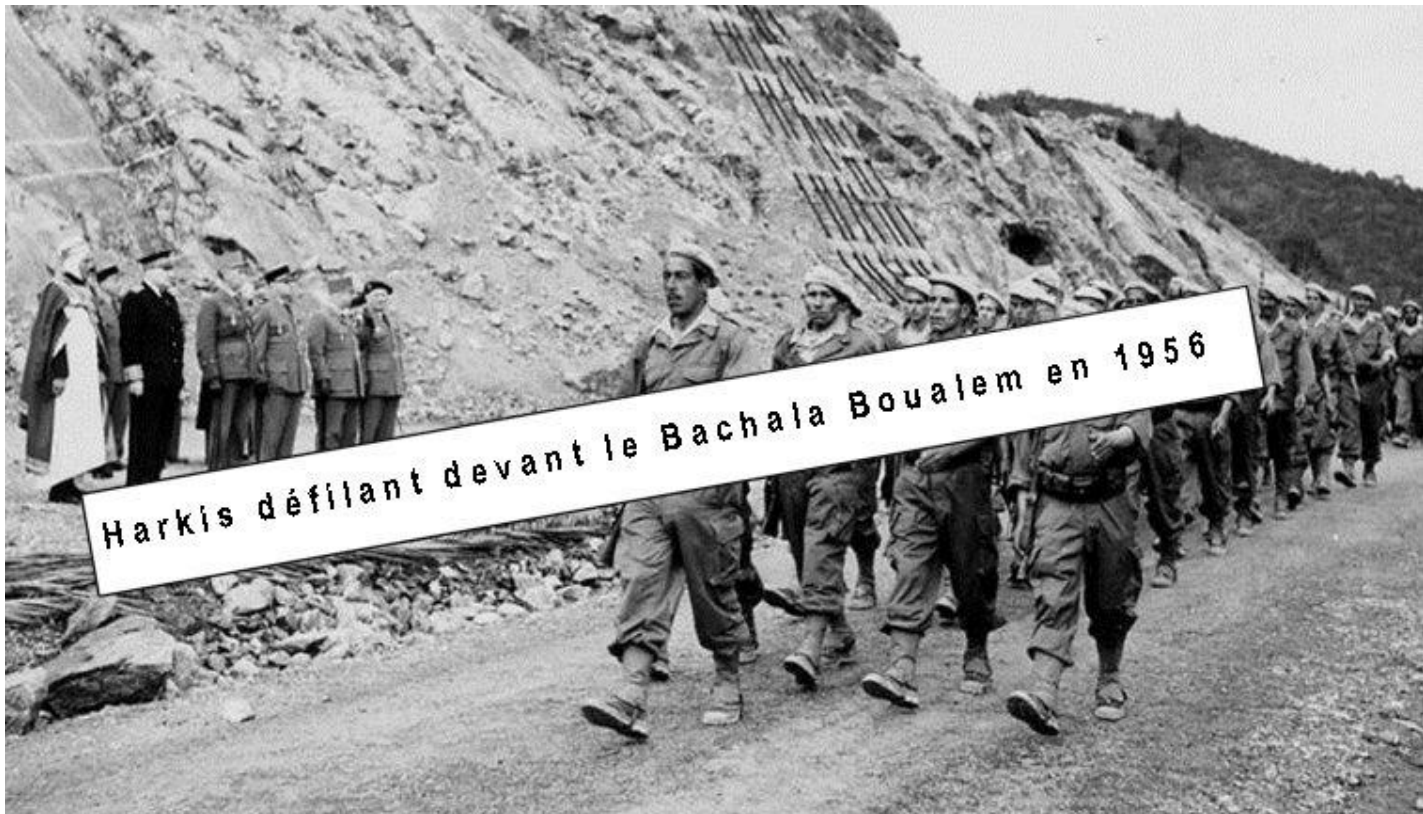
II. La lutte pour l'indépendance algérienne : La Guerre d'Algérie (1954-1962)

C. Le tournant du 13 mai 1958 et l'action du Général de Gaulle

DOCUMENTS

Document 10 Harkis défilant devant le Bachala Boualem en 1956.

Les Harkis sont des Algériens ayant choisi de combattre aux côtés de la France pour que l'Algérie reste française. Après les Accords d'Evian, les harkis furent les victimes de la vengeance du FLN : le bilan est estimé entre 10 000 et 150 000 morts. Seulement 25 000 d'entre eux furent effectivement rapatriés en France.



DOCUMENTS

Document 11 La mémoire de la Guerre d'Algérie : la responsabilité de l'Etat français dans le drame des Harkis

Le président de la République Nicolas Sarkozy, dans un discours prononcé à l'Elysée, le 5 décembre 2007, a pour la première fois, reconnu la responsabilité de l'Etat français dans le drame des Harkis.

« Il est légitime et juste que [les harkis] reçoivent l'hommage solennel de la nation. Car pour les harkis aussi, si les accords d'Evian ont scellé la fin des hostilités militaires, ils n'ont pas marqué la fin des souffrances . [...]

D'autres épreuves, douloureuses, sont venues s'ajouter aux peines endurées au cours de huit années de guerre. Pour la France il s'agit aujourd'hui d'une question d'honneur. Il faut réparer les fautes qui ont été commises.»



Samedi 25 septembre 2010 pour la journée Journée nationale d'hommage aux Harkis, une cérémonie s'est déroulée au Monument aux Morts d'Aurillac. En présence des élus, des délégations militaires et du Préfet du Cantal, un dépôt de gerbes a eu lieu devant le Monument aux Morts en hommage aux Harkis qui ont combattu pendant la guerre d'Algérie entre 1954 et 1962.

II. La lutte pour l'indépendance algérienne : La Guerre d'Algérie (1954-1962)

CONCLUSION PARTIELLE

C. Le tournant du 13 mai 1958 et l'action du Général de Gaulle

- La IV^{ème} République s'enlise dans la Guerre d'Algérie et l'instabilité ministérielle. L'armée, majoritairement pro-Algérie française, s'octroie de plus en plus de pouvoir en Algérie. Le **13 mai 1958**, P. Pflimlin, modéré face à la question algérienne, est nommé Président du Conseil. A Alger, **l'armée et les Pieds-Noirs organisent une manifestation géante appelant le Général de Gaulle au pouvoir**, seul capable de remettre de l'ordre, selon eux. La menace d'un coup de force militaire plane. **Le Président de la République René Coty remplace donc Pflimlin par le Général de Gaulle, qui accepte à la condition de réformer les institutions** (la V^{ème} République sera proclamée en octobre de la même année, et de Gaulle en devient le président en décembre).
- De Gaulle souhaite régler le problème algérien et **propose en septembre 1959 l'autodétermination. C'est la 1^{ère} fois que le gouvernement français envisage l'indépendance.** Des négociations secrètes sont entreprises pour aboutir le **18 mars 1962 aux Accords d'Evian**, qui mettent fin aux combats et établissent l'indépendance de l'Algérie.
- Les conséquences de cette politique en faveur de l'indépendance sont importantes. Les partisans de l'Algérie française (membres de l'armée, Pieds-Noirs, extrême-droite) ne peuvent l'accepter. **L'Organisation de l'Armée Secrète (OAS)** provoque des attentats. De Gaulle échappe à plusieurs tentatives d'assassinat, et à une **tentative de coup d'Etat organisé par des généraux à Alger (avril 1961).**
Presqu'un million de Pieds Noirs doit quitter l'Algérie, ainsi que les Harkis, Algériens ayant choisi l'Algérie française et combattu aux côtés des Français, menacés de représailles. Les **Harkis** ne seront pas tous envoyés en France et beaucoup sont exécutés. L'Etat français a reconnu sa responsabilité dans leur tragédie, en 2007.

Eventuel élargissement sur les indépendances

Supports :

- Une carte de la décolonisation de l'Asie
- Une carte de la décolonisation de l'Afrique

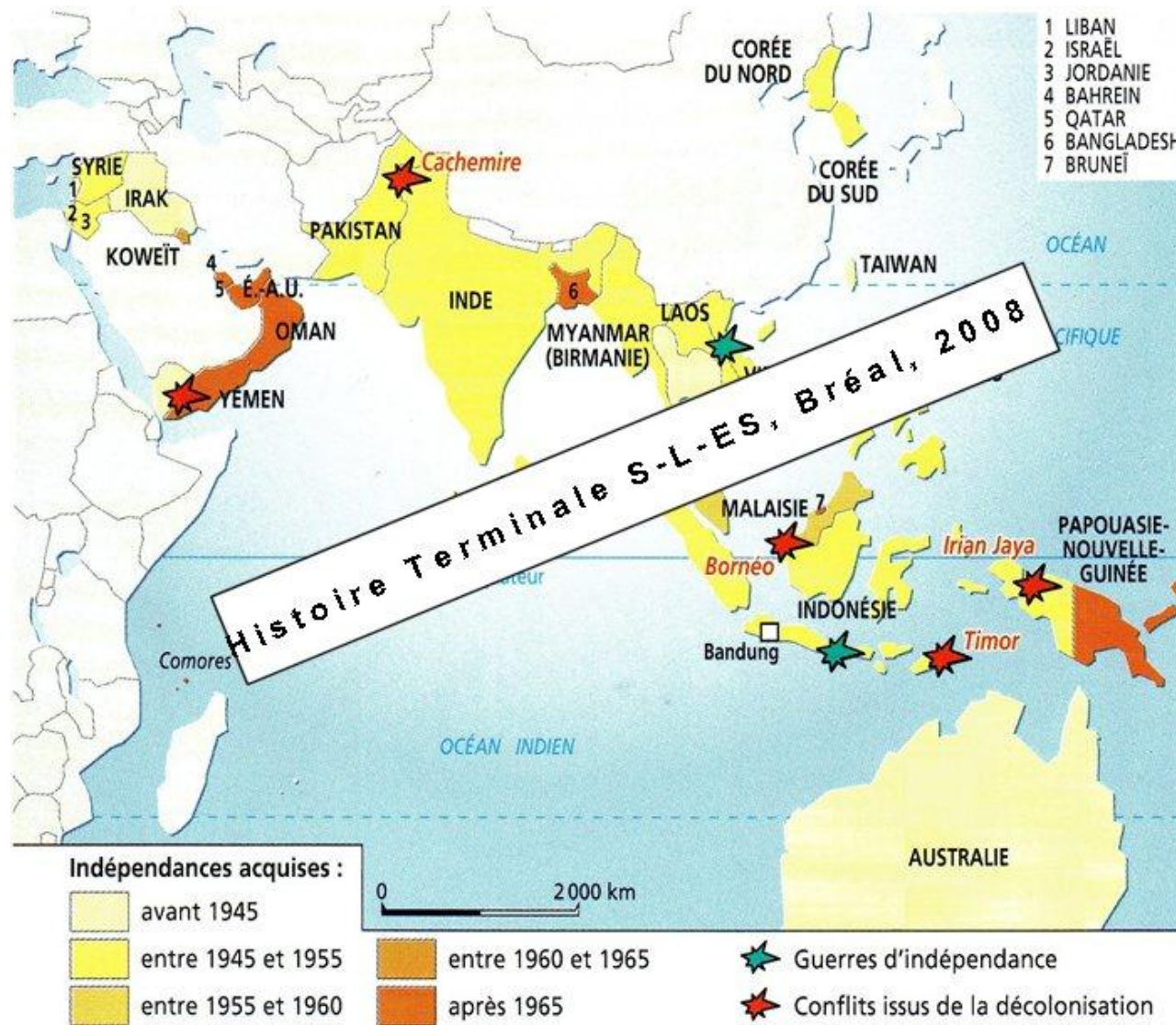
Propositions :

- Une courte trace écrite à partir d'un commentaire dialogué de chacune des cartes

OU

- La réalisation d'un tableau de synthèse

LA DÉCOLONISATION DE L'ASIE



LA DÉCOLONISATION DE L'AFRIQUE



Tableau de synthèse – éventuel élargissement à l'aide de 2 cartes

	ASIE	AFRIQUE
La chronologie : un processus étalé dans le temps	1945 → 1960	1954 → 1970's
Les indépendance négociées pacifiquement	<ul style="list-style-type: none"> - Inde- Pakistan, colonies britanniques, 1947 - Birmanie, colonie britannique, 1948 	<ul style="list-style-type: none"> - Gold Coast (Ghana), colonie britannique, en 1957 - Colonies d'AEF et AOF (Sénégal, Mali...) en 1960 - Rwanda – Burundi, colonies belges, en 1962
Les indépendances accompagnées de troubles	<ul style="list-style-type: none"> - Malaisie, colonie britannique, 1957. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tunisie – Maroc, colonies françaises, 1956 - Kenya, colonie britannique, 1963 - Nigeria, colonie britannique, 1960
Les guerres d'indépendance nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Indochine (Vietnam, Laos, Cambodge), colonie française, 1954 - Indonésie, colonie néerlandaise, 1949 	<ul style="list-style-type: none"> - Algérie, colonie française 1962 - Mozambique et Angola, colonies portugaises, 1975